

ne're Vossem Pe 8-1-93 voit incou 1.1. n° 59373
Inconu 1.1. n° 59373

Inconnu Dewals François

Soldat m. 10^e de l. K⁶ / 59373
110

t à Bruges le 23-8-14 (fam^{le}) (Mdn)

d' Boninne (~ 23-8-14 Namur S^r Namur E^o 109)

ex d' A.C.M. Boninne n^o II du plot D et réd
au sein mil de Champion "Chezien du fort" f. S^r Namur
n^o 119. F.R. 11162. (S^r Namur)

L'acte de t existe (judgment)

E 9170^a du 17-12-20 au 8^v 10^e de l. Quest.

E 9170^b du 17-12-20 au QM. 10^e de l. Fiche

QM. 10^e de l. 15 12 20, Fiche en retour

O^r 10 de l 19421, Quest en retour Rub. 119

H. commun

S^r Namur n^o 3182 - 22-4-21 - Transmet liste
laquelle donne tous renseignements concernant mil (R.)

E 9170^c du 8-9-21 à Vossem dem. com. situat. est du mil.

S^r Namur n^o 5602 - 18-10-21 (transmet copie DM 061-
C/40280 demandant à procéder à une enq à l'effet
de fixer le sort du mil et dem. e.ad) - il a été renseigné au
service des différents organismes comme étant au sein mil de
Boninne plot D n^o 11 un mil incou du tel ayant
enquête n^o 59373 - d'après enq ce n^o est celui de Dewals

Le recouvrement n° 43, vol - Ce mal. est à Boucles de la
r. 109 a été remplacé le 31-5-18 au prix indicatif de l'assurance / 6

L'ass. n° du 6-12-21 à Anderlecht - donne renseignements
du P. Namur n° 5600. A. d. n'est pas dressé.

Vossem, 8-12-21, ce mal. peut être considéré comme
probable aux circonstances de Namur. 8/

S. Namur - 12-4-22 - env P.V. d'ex. en double
n° 574 au nom de Lecornu, (Identifié : Dewals)
Francis Sol. vol m^e 59373 (Boutons de
la m^e; jambières sans n^o; chaussures civiles à
œillet. A droite denture intacte; crâne large; un
second crâne fracturé, l'aile reconstruite 1m65) (5)

Aida 0.61% 09580, 24-4-21, deux dommages confondant
peut-être du t.

M^r Dewals, cultivateur, Boschstraat, 241, Vottem
du 24-4-22 à Mons. transf aux frais de l'Etat.

M^r Namur du 1-5-22: Renvoie dossier. Exh^m ne
peut pas avoir lieu aux frais de l'Etat

S.E. 24119 du 5-5-22 au M^r Namur: Transm. p.
renseigné. Lettre de M^r Dewals du 24-4-22.

2

Dewals - François
soldt N° de S. M. 51573

SE Namur du 8-5-22: Si aucune dmd. antérieure au 12-4-22
n'a été faite, la restitution ne peut, à l'avis, avoir
lieu aux frais de l'Etat. Renv. lettre de
M. Dewals. Il s'agit d'une 1^{re} inscription.

M. Dewals François du 9-5-22: dmd. transf. si le
dimanche 29 mai.

SE 24371 du 16-5-22 à M. Dewals: Dmd. tard.
Peut faire ch^q à ses frais.

M. Dewals du 23-5-22: Insiste p^r que le transf.
se fasse aux frais de l'Etat.

SE 24764 du 2-6-22 à M. Dewals: Erarem copie
de ma lettre du 24-4-22. Conferme lettre du 16-5-22.

S'élargir le ? env. 7 R.

Vossem, du 21-6-22: Insiste p^r obtenir les frais de transport
aux frais de l'Etat.

SE 25349 du 30-6-22 à M. Dewals: Impossible de
réduire ses frais d'ach^q et de transf.

SE Namur /0241/ 23-7-22 donne adr. flle /M^e Joseph
Dewals- Van Dyck Boschstraat, 241 à Vottem (Brabant)
(BC)

R.J. 452^d du 4.10.22 à Mdn: Tournai
Dossier constitué en vedette de recevoir
la déclaration judiciaire, suite.

Mdn n° 061/1315584 le 22-5-23 le jugeon déclaratif
est à été rendu le 9.5.23 par le tribunal
de Louvain et est transcrit dans les requêtes
de C. de Vossem (E.C.)

Mdn n° 061/1315584 le 22-5-23
Mdn n° 061/1315584 le 22-5-23
Le 22-5-23
famille (B.C.)